

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant n° 1 aux marchés d'entretien d'espaces verts de la Ville de Nouméa

P.J. : 1 projet de délibération

Afin d'harmoniser et de coordonner les actions d'entretien des espaces verts, la Ville a mis en place une gestion différenciée, tenant compte de la biodiversité des sites, de leur situation et de leur fréquentation. Cette méthode permet d'adapter les fréquences d'entretien à la physiologie du végétal et à son environnement tout en gardant un objectif de qualité esthétique et de salubrité.

Ainsi, la Ville de Nouméa a conclu, fin 2018 et début 2019, avec les entreprises POLO GREEN, CHLOROPHYL' et GREEN HORIZON, des marchés d'entretien d'espaces verts comprenant la tonte des pelouses, l'entretien des végétaux et l'élagage des arbres et palmiers, pour des durées de 1 à 3 ans. Ces marchés génèrent ainsi environ 980 tonnes annuelles de déchets, évacués par les prestataires vers des zones de stockage de déchets homologuées.

Le coût du traitement de ces déchets est intégré aux bordereaux des prix unitaires des marchés et il est donc facturé directement à la Ville par les prestataires.

Or, conformément aux articles 2.4 et 7 de l'avenant n° 8 au contrat de concession conclu entre le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (S.I.G.N) et la Calédonienne de Services Publics (C.S.P) le 27 décembre 2018, il est prévu que le traitement des «déchets des collectivités» définis comme les déchets provenant des espaces publics, des voiries et des marchés municipaux (catégorie des Déchets Ménagers Assimilés) soit inclus dans la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM – part traitement).

En conséquence, afin de régulariser la facturation des déchets de la collectivité et dans le respect des règles édictées par la délibération modifiée n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics, il est proposé de modifier les bordereaux de prix actuels des marchés en cours pour supprimer le traitement des déchets.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer avec les prestataires concernés, l'avenant n° 1 à chacun des marchés ci-après :

- entretien des accotements et délaissés de voirie enherbés ;
- entretien d'espaces verts communaux (Lots n°1 et 3) ;
- entretien d'espaces verts communaux (Lot n° 2) ;
- entretien en gestion différenciée d'espaces verts communaux ;
- entretien du patrimoine végétal (Lots n°1 et 2).

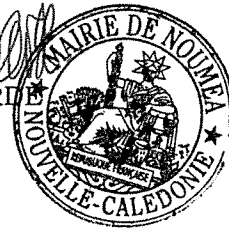
Le gain sur le budget de la Ville est estimé à 4.000.000 F/CFP/an.

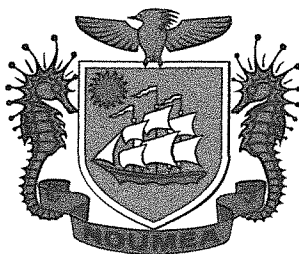
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 24 juin 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
		M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de présents	: 37	Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants	: 47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
(10 procurations)		M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 656
autorisant la passation d'un avenant n° 1 aux marchés d'entretien d'espaces verts de
la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la commission permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/291 du 3 avril 2018 autorisant la signature des marchés de clientèles pour l'entretien des espaces verts publics, des cimetières, des accotements de voirie et du patrimoine végétal de la commune,

VU le marché d'entretien des accotements et délaissés de voirie enherbés n° 98 218 2018 S 059 du 27 novembre 2018,

VU le marché d'entretien d'espaces verts communaux (Lots n°s 1 et 3) n° 98 218 2019 S 009 du 4 février 2019,

VU le marché d'entretien d'espaces verts communaux (Lot n° 2) n° 98 218 2019 S 010 du 18 janvier 2019,

VU le marché d'entretien en gestion différenciée d'espaces verts communaux n° 98 218 2018 S 060 du 5 décembre 2018,

VU le marché d'entretien du patrimoine végétal (Lots n°s 1 et 2) n° 98 218 2018 S 055 du 28 novembre 2018,

VU l'avenant n° 8 au contrat de concession de travaux et de service public pour la réalisation du centre de transit et de l'installation de stockage des déchets du syndicat et la gestion du service public du tri, du transport et du traitement des déchets urbains du 27 décembre 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/107 du 24 juin 2019,

La Commission de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 2 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Afin que soient modifiés les prix unitaires et les contraintes d'évacuation des déchets, le Maire ou son représentant est habilité à signer les avenant n° 1 de chacun des marchés ci-après :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- entretien des accotements et délaissés de voirie enherbés n° 98 218 2018 S 059 ;
- entretien d'espaces verts communaux (Lots n°s 1 et 3) n° 98 218 2019 S 009 ;
- entretien d'espaces verts communaux (Lot n° 2) n° 98 218 2019 S 010 ;
- entretien en gestion différenciée d'espaces verts communaux n° 98 218 2018 S 060 ;
- entretien du patrimoine végétal (Lots n°s 1 et 2) n° 98 218 2018 S 055.

Ces modifications sont faites dans les mêmes conditions contractuelles que celles en vigueur au jour de la signature dudit avenant.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée aux entreprises POLO GREEN, CHLOROPHYL' et GREEN HORIZON.

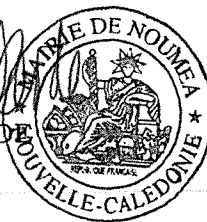
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUL. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **19 JUL. 2019**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.P.P.V.)	- 1
POLO GREEN	- 1
GREEN HORIZON	- 1
CHLOROPHYL'	- 1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 JUL. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **30 JUL. 2019**
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances